LIGUE SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR DE RUGBY

COMITÉ DIRECTEUR

04 juin 2024 – PRESENTIEL & VISIOCONFERENCE – 14h30

Version V2 du 19 septembre 2024

Participants :

Participants :									
Membres élus									
Ablard André	P	Drigeard Marc	E	Lelièvre David	E	Moynot Claire	P	Teyssier Jérémy	V
Aureille Christine	P	Duny Maurice	P	Lemaire Jean-Paul	V	Pellaprat Jean-Pierre	P	Vaudo Frédéric	P
Ayglon Marie-Pierre	P	Duparchy Sylvain	E	Marie Augustin	V	Reynier Véronique	E	Volpe Jean-Paul	P
Bigaré Mireille	P	Gadéa José	P	Martinez Jean-Marie	E	Rizza Sébastien	P		
Bouisset Jean-Christophe	E	Greuet Jacqueline	P	Mercky Gérard		Rodrigo Christian	P		
Dantin Marie-Pierre	E	Grillo Michel	P	Mondino Henri		Schneider Lucienne	E		
Drevet Christian	E	Lardon Jean-Michel	P	Monsérié Marcel	E	Taindjis Pierre	P		

Représentants CD :			
Combe Jean	P	Girard Gaétan	V
Moussa Chabouni	P	Musso Alain	P
Geley Éric	E	Ruidavets Patrick	E

Assimilés Comité Directeur :											
M.Claude DRIGUEZ	P	Béziat Patrick	P	Dorey Mireille	P	Thierry Herbane	P	Gueit Alain	P	Leroy Pierre	P

P	Présent	A	Absent	E	Excusé

RELEVÉ DE DÉCISIONS

- **Le Procès-Verbal du Bureau Directeur du 30/04/2024 est entériné**
- **Le Procès-Verbal du Comité Directeur du 22/04/2024 est validé**
- **La candidature à la commission d'Appel de Madame Carole Lavergne est refusée.**
- **L'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale du 22 juin 2024 est validé**
- **La date des arrêtés des effectifs au 31/05/2024 est validé**
- **Le Budget Prévisionnel 2024-2025 est validé**

OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Le Président Rizza souhaite la bienvenue à toutes et tous.

COMMUNICATIONS GÉNÉRALES

Rappel : vous trouverez sur le drive les documents fédéraux (BD / CD / et autres).

- Le plan de lutte contre les violences proposées par la FFR est déposé, et à consulter. C'est en co construction que ce plan de lutte contre les violences a été écrit.
- Nouveau règlement du Label club engagé et ses nouveaux critères.
- Guilbert : fournisseur officiel pour les 4 prochaines années
- Accord avec un nouvel assureur de la FFR. En attente du dispo définitif. Trois assureurs ; et un mandataire coordinateur – AXA + MDI GLOBAL + 1 mutuelle
 - Nouvelle organisation des Certificats médicaux :
 - Suppression du certificat médical la saison prochaine pour les mineurs, y compris les primo licenciés, remplacé par l'auto-questionnaire de santé tous les ans, sauf s'il deviendra majeur dans la saison (dans ce cas, il est soumis au régime des majeurs).
 - Maintien du certificat médical pour les majeurs primo licenciés.
 - Maintien du certificat médical pour les majeurs renouvelant leur licence, à raison d'un certificat tous les 5 ans en-deçà de 35 ans et d'un certificat tous les 3 ans au-delà ; auto-questionnaire de santé dans l'intervalle ;
 - Maintien du régime actuel pour les licenciés évoluant en 1ères lignes majeurs ou mineurs, à savoir certificat médical tous les ans.
- IF : La réforme est d'envergure.
 Des indemnités sont revalorisées pour la saison 25/26 dans le cas des joueurs.
 Pour les joueuses, les montants ont été établis pour 24/25.

POINT ADMINISTRATIF

➢ **Validation du Procès-Verbal du Bureau Directeur du 30/04/2024**

VOTE :

Etes-vous favorable pour entériner le dernier Procès-Verbal du Bureau Directeur du 30/04/2024 ?

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

Le Procès-Verbal du Bureau Directeur du 30/04/2024 est entériné

➢ **Validation du Procès-Verbal du Comité Directeur du 22 avril 2024**

VOTE :

Êtes-vous favorable à la validation du Procès-Verbal du Comité Directeur du 22/04/2024 ?

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

Le Procès-Verbal du Comité Directeur du 22/04/2024 est validé

- Validation candidature commission régalienne

Madame Carole Lavergne, actuellement licenciée au Pennes Mirabeau Cadeneaux Rugby, dont elle en est la Vice-Présidente, et lauréate d'IDEEM, candidate afin d'intégrer la commission d'Appel de la Ligue. Ses compétences juridiques seront un véritable atout pour cette commission.

Vote :

Êtes-vous favorable à l'entrée à la commission d'Appel de Madame Carole Lavergne ?
Contre : 8 Abstention : 10 Pour : 5
L'entrée à la commission d'Appel de Madame Carole Lavergne est rejetée.
La candidature à la commission d'Appel de Madame Carole Lavergne pourra être déposée auprès de la prochaine gouvernance.

- Assemblée Générale Ordinaire 2024 :

- ✓ Validation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024

Proposition ODJ AGO du 22 juin 2024 :

9h45 – 10h00 Ouverture par le Président - Remerciements RCT + élus présents

10h00 Rapport commission vérification des pouvoirs

Information par la commission contrôle des votes du quorum et nombre de clubs présents et/ou représentés

10h15 RAPPORT MORAL par la Secrétaire Générale

Minute de silence

Questions sur le Rapport Moral

10h35 Validation et vote du rapport moral

10h40 INTERVENTIONS RAPPORT ACTIVITES

Tremplin vers l'emploi (MP Dantin) (10')

POS 2024 (P Leroy / A Gueit) (20')

Questions/réponses

Epreuves/Compétitions (P Béziat) (15')

Validation et vote reconduction Compétition Corse/Continent 2024/2025

11h50 PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL LIGUE SUD 2024/2025

Par le Trésorier Général

Questions sur le BP

12h10 Validation et vote du Budget Prévisionnel

12h20 Questions diverses – débat

12h50 Discours des élus – clôture par le Président

VOTE :

Etes-vous favorable à l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale du 22 juin 2024 ?

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

L'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale du 22 juin 2024 est validé

- ✓ Information CSOE - AGE

Constitution de la CSOE pour les élections futures, de la Ligue Sud. Nous avons demandé au CROS PACA de désigner trois de leurs membres pour constituer la CSOE.

Le BE du CROS PACA a désigné Messieurs :

- Jean-Luc BAUDET, trésorier du CROS
- Jean-Yves ORTEGA, secrétaire générale adjoint du CROS
- Vincent ALLIGIER, trésorier adjoint du CROS

- ✓ Validation de la date des arrêtés des effectifs au 31/05/24

Les effectifs au 31/05/2024 sont de 26070 licenciés représentant 837 voix

Voir listing en PJ.

Vote :

Êtes-vous favorable à l'approbation de la date des arrêtés des effectifs au 31/05/2024 ?

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

La date des arrêtés des effectifs au 31/05/2024 est validé

POINT FINANCIER

- ➢ Présentation et validation du Budget Prévisionnel 2024/2025

Voir présentation en PJ.

Vote :

Êtes-vous favorable à la validation du Budget Prévisionnel 2024/2025 ?

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

La validation du Budget Prévisionnel est validée

- Retour commission Vente Champfleury

Pour faire suite au renoncement d'achat de notre acquéreur, la vente de nos bâtiments est caduque.

Pour cela, nous ne sommes pas en mesure de proposer un ou des biens à acheter pour la MOT84.

Deux choix s'offrent à nous :

- Remettre le bien à la vente
- Ne pas remettre le bien à la vente

Réflexion à avoir :

- Séparer les deux lots pour les vendre indépendamment
- Le bâtiment se dégrade au regard qu'il n'est plus occupé
- RDV en mairie pour renégociation du bail de la plaine des sports
- Demander à la mairie si elle ne serait pas intéressée de racheter Champ Fleury

Proposition : le groupe de travail sur le sujet doit avoir une réflexion sur ces points, et nous faire retour prochainement.

SPORTIF

- Compétitions Corse/Continent

Situation actuelle

Sportive	economique	societal
Compétition sans équipes réserves Corse en R1 qui impacte sur l'équité sportive Des doutes sur la conformité du championnat corse réserve en R1	Coût financier global Federal: 500 000€ Coût financier global estimé pour les clubs: 150 000€	Un impact Carbone 500 T de CO2 par saison 100 vols en avion par saison 10h dans les transports pour 80 min de pratique par match

Problématique

Ligue Sud	Ligue Corse	FFR
100% des clubs demandant de ne plus se déplacer en Corse	**Jouer une compétition permettant d'accéder aux phases finales nationale et à la montée en division supérieure**	**Permettre aux clubs corses de jouer les phases finales & accession**

Solution

Ligue Sud

La ligue Sud propose de trouver une solution répondant aux exigences de la fédération tout en respectant le désir de ses clubs.

L'objectif est également de tenir compte de la situation économique actuelle avec une vision environnementale et sociétale

Notre préconisation

Première phase

Ligue SUD :

o REGIONALE 1 : 10 clubs - 1 poule de 10 (18 rencontres)

o REGIONALE 2 : 20 clubs - 2 poules de 10

o REGIONALE 3 : 24 clubs - 3 poules 8

o RÉSERVES REGIONALE 1 : 1 poule de 10

Ligue CORSE :

o REGIONALE : poule de 5 (chaque club se rencontre 3 fois – 1 fois chez chaque équipe et 1 fois terrain neutre) (11 rencontres)

o RÉSERVES RÉGIONALE 1 : poule de 5 (chaque club se rencontre 3 fois - 1 fois chez chaque équipe et 1 fois terrain neutre)

Deuxième phase Régionale 1

RÉGIONALE 1 :

4 qualifiés Inter-Poule Ligue Sud + 1 qualifié Ligue Corse

Match de barrage 4ème Ligue Sud contre Qualifié Ligue Corse

1/2 finale

Finale (Le vainqueur accède en F3)

RÉGIONALE PROMOTION 1 :

4 qualifiés Inter-Poule Ligue Sud + 1 qualifié Ligue Corse

Match de barrage 4ème Ligue Sud contre Qualifié Ligue Corse

1/2 finale

Finale

Deuxième phase Régionale 2

RÉGIONALE 2 :

4 qualifiés Inter-Poule Ligue Sud + 1 qualifié Ligue Corse

Match de barrage 4ème Ligue Sud contre Qualifié Ligue Corse

1/2 finale

Finale

RÉGIONALE PROMOTION 2 :

4 qualifiés Inter-Poule Ligue Sud + 1 qualifié Ligue Corse

Match de barrage 4ème Ligue Sud contre Qualifié Ligue Corse

1/2 finale

Finale

Deuxième phase Régionale 3

RÉGIONALE 3 :

4 qualifiés Inter-Poule Ligue Sud + 1 qualifié Ligue Corse

Match de barrage 4 ème Ligue Sud contre Qualifié Ligue Corse

1/2 finale

Finale

RÉGIONALE PROMOTION 3 :

4 qualifiés Inter-Poule Ligue Sud

1/2 finale

Finale

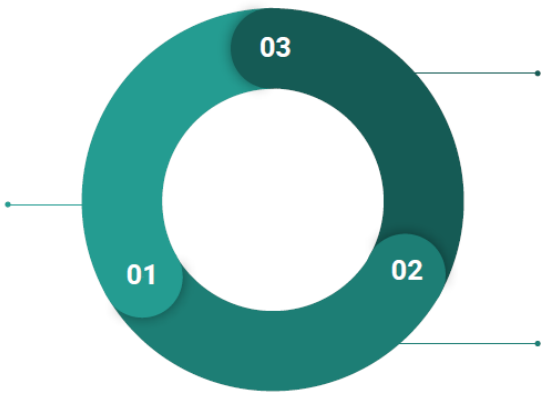
Un projet pour tous, économique et Eco-responsable

Sportif

En accord avec la demande des clubs de la ligue Sud

En accord avec les clubs de la ligue Corse de pouvoir jouer les phases finales et l'accession au niveau supérieur

En accord avec l'exigence de la fédération d'integrer et de permettre aux clubs corses de jouer les phases finales



Sociétal

Une réduction de notre impact environnemental avec 500t de CO2 supprimés et 100 vols d'avion évités

Respect humain et famillial des joueurs amateur en économisant 30h de deplacement sur une saison

Economique

Une économie financiere de 215 000€ pour la fédération

Une économie de 150 000€ pour les clubs de notre ligue

LIGUE SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR DE RUGBY
579 Avenue Jean Moulin – 83220 Le Pradet – Tél. 33(0)4 94 41 17 40
2013n@ffr.fr – Siret: 834 153 132 000 24

Faisons de notre sport un exemple pour notre société



Les différentes propositions seront soumises au vote des clubs lors de l'AGO de la ligue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30